L'éthique dans tous ses états!

Colloque étudiant des cycles supérieurs en éthique, 1re édition

Campus de Rimouski

10h00 – Mot de bienvenue

10h15 – Présidente de séance : Dany Rondeau

L'éthique chevaleresque de Henry Corbin

Daniel Proulx, candidat au doctorat en philosophie (Université catholique de Louvain), diplômé de la maîtrise en philosophie (Université de Sherbrooke) et de la maîtrise en sciences des religions (UdeM)

Henry Corbin a fondé en 1974 avec trois de ses collègues et amis l'Université Saint Jean de Jérusalem. L'objectif de cette Université était d'être un centre d'études spirituelles comparées des religions du Livre. La particularité de cette Université est que plusieurs de ses participants pensent qu'il ne faut pas seulement parler extérieurement des conditions qui rendent possibles les études spirituelles comparées des religions du Livre, mais qu'il faut au contraire être soi-même habité d'une « éthique chevaleresque », attitude essentiellement œcuménique, pour rendre compte des réalités ésotériques irriguant les religions du Livre. En d'autres mots, le chevalier spirituel est celui qui en se réalisant intérieurement rend possible l'union des religions du Livre, un œcuménisme ésotérique qui est essentiellement abrahamique. Après une présentation sommaire du contexte métaphysique et philosophique de l'œcuménisme ésotérique des religions du Livre et de l'éthique chevaleresque qui s'y rattache d'après Henry Corbin, il sera question de ses aspirations personnelles et de l'actualité philosophique d'une telle approche des religions monothéistes. Peut-elle être actualisée et par conséquent que peut-elle mettre en lumière de notre époque ?

Le constructivisme de John Rawls : entre objectivité et normativité

Françoise Paradis-Simpson, candidate au doctorat en philosophie (UdeM), diplômée de la maîtrise en éthique (UQAR)

Afin de nous aider à réfléchir à la manière dont nous devons traiter les désaccords qui impliquent des convictions religieuses et séculières et portent sur nos normes et pratiques sociopolitiques, nous disposons de conceptions de la justice qui nous proposent un point de vue sur la manière dont doivent être distribuées les libertés dans la société. John Rawls s'est attaché à proposer une conception de la justice qui soit la mieux adaptée à nos sociétés à la fois démocratiques, libérales et pluralistes. Sa démarche, qui s'appuie à la base sur un constructivisme kantien, vise, d'une part, l'objectivité morale comprise comme un point de vue acceptable pour tous, et propose, d'autre part, une perspective normative qui concrétise un certain idéal s'appuyant sur une conception substantielle du juste. Dans cette communication, j'exposerai ce qui fait de la perspective rawlsienne une perspective constructiviste, ce qui l'inscrit dans la tradition kantienne, en soulignant ses atouts ainsi que les difficultés qu'elle peut présenter en vue de composer avec le pluralisme.

11H15/11h30 - PAUSE

Le virus de la « banalité du mal » et ses antidotes

Virginie Beaudin-Houle, diplômée de la maîtrise en éthique (UQAR) et du baccalauréat pluridisciplinaire (UQAM/TÉLUQ)

La « banalité du mal » est un phénomène nommé par Hannah Arendt suite au procès du fonctionnaire nazi Adolf Eichmann qui eut lieu dans les années 60. Ce phénomène se caractérise par un mal commis sans réelle intention de nuire, sans « malveillance », sans réflexion approfondie, par conformisme, obéissance ou emprise. Les individus dont les actions s'inscrivent dans le registre de la « banalité du mal » ne sont donc pas des « monstres », des personnes malintentionnées ou « mauvaises ». Ce sont au contraire des individus ordinaires dont la conscience fut assoupie par les divers éléments amortisseurs des situations auxquels ils étaient confrontés. Stanley Milgram, chercheur en psychologie sociale bien connu pour son expérience en laboratoire sur la soumission à l'autorité, a mis au jour trois catégories de facteurs qui contribuent à l'émergence du phénomène : les amortisseurs de tension, les facteurs réducteurs de tension et les facteurs de maintenance. Tous ces facteurs peuvent réduire la « tension » ressentie par un individu confronté à l'enjeu éthique d'une situation possiblement malfaisante. Conséquemment, cette communication proposera un « antidote » composé de trois ingrédients essentiels qui peuvent empêcher l'émergence et la prolifération du « virus de la banalité du mal » : l'empathie, le développement de l'esprit critique et l'éducation prosociale.

12H00/13h30 - DÎNER

Des boîtes à lunch sont offertes sur place aux participants(es)-étudiants(es) au colloque ayant confirmé leur présence.

Données probantes en santé publique

Richy Sirois, candidat à la maîtrise en éthique (UQAR), diplômé du baccalauréat en biologie (UQAR)

Les instances de santé publique, vouées à l'amélioration de la santé des populations, prennent leurs décisions et justifient leurs interventions à l'aide de données scientifiques, dites probantes. Cependant, le concept de donnée probante en santé publique semble être assez flou, puisque la qualité des données invoquées est très variable. L'utilisation de ces données pour justifier la restriction des libertés et des changements de comportements chez les individus peut poser problème d'un point de vue éthique. Dans le cadre de cette communication, je compte questionner la notion de donnée probante en santé publique. Pour ce faire, je formulerai une définition opérationnelle du concept de donnée probante dans le cadre de son usage en santé publique. J'exposerai les argumentaires qui justifient l'utilisation des données probantes comme principales composantes de la prise de décision, ainsi que les standards de pratique en vigueur concernant leur utilisation. Enfin, je défendrai l'hypothèse selon laquelle l'adhésion aux données probantes comme éléments de justification en santé publique est dépendante des valeurs, tant chez les citoyens que chez les spécialistes.

Portrait éthique et identité professionnelle dans l'environnement de recherche publique fédérale

Christian Toupin, candidat au DESS en éthique (UQAR), diplômé du doctorat en génie alimentaire (Université de l'Alberta)

Cet exposé présente les résultats d'une enquête réalisée dans le cadre du cours « Déontologie, éthique professionnelle et de l'intervention (ETH76608) ». Les objectifs visés dans cet exercice étaient, en premier lieu, de montrer en quoi consiste l'infrastructure éthique (outils et dispositifs éthiques) dans l'environnement de recherche publique fédérale. Pour ce faire, nous avons établi un portrait éthique sommaire de la situation dans deux centres de recherche fédéraux relevant de deux ministères à caractère scientifique: Agriculture et Agroalimentaire Canada et Ressources naturelles Canada. En second lieu, nous avons exploré ce que représente le concept de « professionnel » dans ce type d'organisation. Plus spécifiquement, nous avons tenté de cerner ce qui définit le statut de professionnel auprès de personnes œuvrant dans ces centres de recherche et de préciser la manière dont s'articulent l'identité professionnelle et la responsabilité éthique dans cet environnement. Il est à noter que compte tenu du nombre restreint de personnes qui ont été rencontrées, nous n'avons pas la prétention d'établir un portrait exhaustif de l'infrastructure éthique ou de l'articulation de l'identité professionnelle dans ces organisations. Nous tenterons plutôt de faire ressortir quelques caractéristiques marquantes.

14H30 - PAUSE

15h00 – Président de séance : Bernard Gagnon

Bioéthique et diversité culturelle

Charles Dine, candidat à la maîtrise en éthique (UQAR), diplômé du Master I en philosophie classique (Université catholique d'Afrique centrale)

Cette communication aborde la question multidimensionnelle et multidisciplinaire de la mondialisation de la bioéthique dans une perspective de valorisation de la diversité culturelle. Elle part du constat que depuis l'institutionnalisation formelle de la bioéthique par la Déclaration de Nuremberg, la bioéthique a été essentiellement et structurellement mise au service du développement technoscientifique, particulièrement dans le domaine des biotechnologies. En d'autres termes, la bioéthique contribue à la gloire de la science et participe à la finalité techno centrée de la culture occidentale, abandonnant ainsi à la miséricorde naturelle les pays traditionnels peu développés sur le plan technoscientifique comme ceux de l'Afrique subsaharienne. Pour cette raison, la bioéthique est demeurée un rêve pour l'Afrique. C'est cette «inégalité bioéthique globale » que veut analyser le travail présenté afin de proposer une manière de l'ébranler et d'y remédier.

Les changements climatiques comme problème éthique

Claude Lachance, candidat à la maîtrise en éthique (UQAR), diplômé du baccalauréat en criminologie (UdeM)

Lorsqu'il est question des changements climatiques, la majorité des spécialistes concernés identifie l'homme et son mode de vie comme les principaux responsables du phénomène. Les rapports publiés par le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC), en préparation du Sommet de Paris sur le climat (COP 21), témoignent des incidences négatives des changements climatiques sur l'agriculture, l'approvisionnement en eau, la santé et l'économie. Ces bilans mettent également en évidence la grande vulnérabilité et le degré élevé d'exposition des populations humaines les plus marginalisées. Considérant l'ampleur des conséquences observées et anticipées, le réchauffement global de la planète ne se présente plus seulement comme un problème scientifique et économique, mais également comme un problème éthique. Il s'agit d'un problème qui concerne nos valeurs, qui remet en question notre mode de vie ainsi que les relations que nous entretenons avec nos semblables et le reste de la biosphère. Il nous invite aussi à revisiter notre conception moderne de la responsabilité et les maximes morales qui guident nos choix.

16h00 – Mot de la fin **Cocktail**

Un cocktail se tiendra dans les locaux d'Éthos (C-417) pour poursuivre les échanges dans un contexte cordial et en bonne compagnie!